



Philippe DECOBERT, Maire d'Aiglemont et Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières – Cœur d'Ardenne.

Au mois de mai 2009, le Conseil Municipal d'AIGLEMONT avait, à l'unanimité, décidé de faire adhérer la commune à l'association des « Maires pour l'environnement et le développement durable », en abrégé, l'association des « Eco-Maires », appellation plus facile à retenir.

Ce n'était pas de la poudre aux yeux, mais la manifestation d'un état d'esprit : tenir compte à chaque fois que possible, dans les décisions municipales, de l'absolue nécessité de respecter l'environnement et d'économiser les ressources naturelles. Cet engagement, les élus avaient préalablement commencé à le traduire dans les faits. Par exemple en choisissant la technique de la géothermie pour le chauffage hivernal et le rafraîchissement estival du Pôle de Santé, lancé en 2007 et opérationnel depuis presque deux années déjà.

Il suscita dans toute la région et au-delà, un vif intérêt que l'on pourrait qualifier d'expérimental. Dès le démarrage des travaux de construction, de nombreux élus de collectivités territoriales demandèrent en effet à le visiter, curieux de voir de près la mise en œuvre concrète d'une technologie longtemps regardée comme une sorte d'invention du professeur Tournesol. Aller chercher la chaleur constante du sol à 85 mètres de profondeur à l'aide de 11 puits forés sur la parcelle, voilà une idée neuve dans notre territoire.

Le Pôle de Santé est aujourd'hui inscrit dans le très officiel "Circuit Régional des Energies Renouvelables", sorte de catalogue des bons exemples à suivre, issu d'une convention entre le Conseil Régional, EDF, l'ADEME et l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes.

La commune n'en est pas restée là. En juin de cette année, furent posées les premières pierres des salles de musique et d'arts martiaux, qui sont, elles aussi, des équipements remarquables, au sens vrai du terme.

Outre la démarche HQE (Haute qualité Environnementale) qui a accompagné la construction et le chantier, elles sont en effet dans les premiers établissements publics de la Région munis de capteurs photovoltaïques producteurs d'électricité. Cette technologie permettra même à la commune de récupérer de l'argent puisque les kilowatts produits seront obligatoirement revendus à EDF et lui seront payés 8 à 9 fois plus cher qu'elle ne les achètera au même organisme. Mais ce n'est pas tout puisque l'eau chaude des sanitaires de la salle de sport est chauffée grâce à une pompe à chaleur thermodynamique (la première du genre dans la Région) qui récupère les calories de l'air à l'intérieur de la salle.



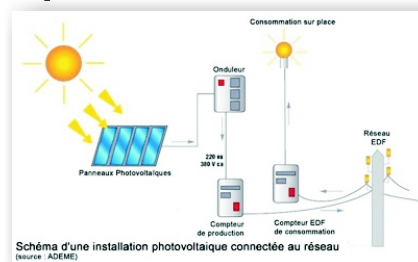
Un aperçu des panneaux photovoltaïques souples disposés sur le toit de la salle de musique

La diminution de rejet de CO₂ par rapport à une centrale classique est évaluée à 27 tonnes par an. Voilà comment une petite commune peut, si ses élus le veulent, passer des discours et des déclarations d'intention aux actes. Le "Prix Régional du Développement Durable", venu tout récemment encourager la commune dans cette voie, n'est donc pas considéré comme immérité par les conseillers municipaux qui, pour autant, n'ont pas l'intention de s'endormir sur ces lauriers.

Dans le domaine de l'énergie, ils ont décidé, par exemple, de réduire la dépense collective d'électricité en généralisant l'équipement des candélabres de l'éclairage public en lampes à faible consommation ou encore par réduction de la puissance lumineuse à 75% à 22 heures ou à 50% à partir de minuit.

Mais d'autres secteurs de la vie ordinaire d'une collectivité comme le village d'Aiglemont peuvent et doivent

faire l'objet de cet « état d'esprit » dont nous parlions tout à l'heure. Celui de la consommation d'eau potable notamment, qui peut être assez facilement réduite par de simples changements d'habitude et quelques équipements peu onéreux. Ainsi, les services techniques municipaux utilisent-ils maintenant exclusivement l'eau des lavoirs pour l'arrosage des plantations publiques de la commune que l'on compte en grand nombre la commune ayant obtenu « trois fleurs » au concours national des villes fleuries. Il faut dire que les essences choisies sont aussi très économes en eau et en engrais.



Les onduleurs transforment le courant produit par les panneaux photovoltaïques avant de l'injecter dans le réseau EDF.

